REPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE en mairie d'OUZOUER-SUR-TREZEE des notifications du dépôt du dossier d'enquête publique aux propriétaires des parcelles, figurant sur l'état parcellaire, qui n'ont pu être joints

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A:

- la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration du barrage de Grand Rue sur le territoire des communes d'OUZOUER-SUR-TREZEE et de BRETEAU;
- la cessibilité, au bénéfice de l'établissement public Voies Navigables de France, des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés;
- la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

Le maire d'OUZOUER-SUR-TREZEE certifie que les notifications (courriers de Voies Navigables de France et accusés de réception des lettres recommandées retournés non signés) du dépôt du dossier d'enquête publique en sa mairie aux propriétaires non joints ci-après :

	•	Mr ou Mmepropriétaire de la parcelle cadastrée	
	•	Mr ou Mmepropriétaire de la parcelle cadastrée	
	•	Mr ou Mmepropriétaire de la parcelle cadastrée	,
	•	Mr ou Mmepropriétaire de la parcelle cadastrée	,
	•	Mr ou Mmepropriétaire de la parcelle cadastrée	,
	•	Mr ou Mme propriétaire de la parcelle cadastrée	,
	•	Mr ou Mmepropriétaire de la parcelle cadastrée	,
ont		iffichées en mairie d'OUZOUER-SUR-T inclus.	REZEE du au au
			101

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE.

Vu LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

Lotrer # Lotrer

Fait à OUZOUER-SUR-TREZEE, le 11 AND ANVIECTION (OC4...

Berlin

¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 15 janvier 2024 après 17h00.